



Prescription acquisitive

Par Heidi12

Bonjour, un des copropriétaires de ma résidence réclame la prescription acquisitive pour un cabanon construit par son locataire et à son usage unique dans la cour commune. Celui ci devant être temporaire, la copropriété a accordé tacitement une tolérance.

En a t il le droit? L abri existe depuis plus de trente ans mais a été construit sans aucun accord écrit ni même celui du propriétaire.